Maître de l'ouvrage



Pôle Lycées – Direction des Opérations 2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Mandataire

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage



Ile-de-France Construction Durable 8, boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Téléphone: 01 83 65 37 00

Etablissement

Lycée Albert CAMUS Bois-Colombes (92270)

Opération

Restructuration globale avec extension de capacité

N° de la consultation

2400106

Type de Marché

FOURNITURES

SERVICES

Objet du marché

Marché de travaux : Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie

Document

Règlement de la Consultation Appel d'offre ouvert

RECEPTION DES OFFRES

Date limite de remise des offres

REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE

20 MAI 2024 à 17h00

Affaire suivi par

Violette VIAL

Téléphone :

01 83 65 37 00v.vial@idf-constructiondurable.fr

DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN



La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, préremplie grâce à votre numéro SIRET via le formulaire en ligne de candidature DUME.

SOMMAIRE

ARTICLE I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
ARTICLE II – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
ARTICLE III – OBJET DU MARCHE	
ARTICLE IV – LIEU(X) D'EXECUTION OU DE LIVRAISON	
ARTICLE V – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	
Maîtrise d'œuvre	
Ordonnancement, pilotage et coordination	7
Coordonnateur système de sécurité incendie	8
Coordonnateur sécurité protection de la santé	
Assistant à maitrise d'ouvrage « câblage »	
Assistant à maitrise d'ouvrage « géotechnique»	8
Marché d'étude de sécurité publique	
ARTICLE VI – DIVISION EN LOTS SEPARES	
ARTICLE VII – DELAI D'EXECUTION	10
ARTICLE VIII - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	10
ARTICLE IX - DOCUMENTS DE LA CONSULTATION - UTILISATION DE MAXIMILIEN	11
ARTICLE X - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	15
ARTICLE XI – ANALYSE DES CANDIDATURES	19
ARTICLE XII – ANALYSE DES OFFRES	20
ARTICLE XIII – MODALITES DE REMISE DES PLIS	20
ARTICLE XIV – FORMALITES A ACCOMPLIR POUR LE SEUL ATTRIBUTAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEN GROUPEMENT) ET LE CAS ECHEANT LES SOUS-TRAITANTS	EL OU 21
ANNEXE I Attestation de visite sur site (à joindre le cas échéant par le candidat, avec son offre)	24
ANNEXE II Dématérialisation des procédures	25
THY INDIAL III COMENA AN DOL AE MANITUSE A CENTE (I LECE II 4 AN DOL 2024001001)	

Article I – Identification du pouvoir adjudicateur

Région Ile-de-France Pôle Lycées – Direction des Opérations 2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Article II - Nom et adresse officiels du représentant du pouvoir adjudicateur

Entité : Ile-de-France construction durable, mandataire agissant au nom et pour le compte de la région lle-

de-France

Adresse: 8, boulevard Victor Hugo Adresse Internet de l'acheteur:

Code postal: 93400 http://www.iledefrance.fr/marches-publics/

Ville : Saint-Ouen-sur-Seine Adresse internet du profil acheteur :

Téléphone : 01 83 65 37 00 https://marches.maximilien.fr

Article III - Objet du marché

1) Objet du marché :

Le marché a pour objet la réalisation des travaux Chauffage, Ventilation, Climatisation-Plomberie pour la phase 2 de l'opération de restructuration globale avec extension de capacité du lycée Albert Camus à Bois Colombes (92).

Le marché initial de travaux de l'opération, suite à la consultation n°1800926R, se décompose en 8 lots comme suit :

SRB CONSTRUCTION /	(y compris installations et organisation collective de chantier (M)*) Désamiantage – Démolition – Déplombage Terrassements – Fondations – Gros-œuvre (M)* Charpente bois – Couverture Façades – Ravalement Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations
CONSTRUCTION /	Terrassements – Fondations – Gros-œuvre (M)* Charpente bois – Couverture Façades – Ravalement Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations
CONSTRUCTION /	Charpente bois – Couverture Façades – Ravalement Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations
CONSTRUCTION /	Façades – Ravalement Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations
CONSTRUCTION /	Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations
CONSTRUCTION /	
/	
/	Etanchéité
SYMTRIA	Menuiseries intérieures – Mobilier
STIVITICIA	Appareils élévateurs
	Métallerie – Serrurerie – Clôture
	Cloisons – Doublages
	Faux plafonds
	Revêtement de sols – faïences
OMNI DECORS/	
DOUMER SOLS	
	Peinture –Signalétique
LES PEINTURES PARISIENNES	
	Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVC-D) / Plomberie
ATELIER DES	Chauffage – Ventilation – Climatisation - Désenfumage (M)*
COMPAGNONS	Plomberie – Sanitaires – Paillasses
	Electricité Courants Forts et Faibles
BENTIN	
	Voiries et Réseaux Divers (VRD)
COLAS FRANCE	
	Bâtiments Provisoires
LUTECE	
	Espaces Verts
EURO-VERT	
Entreprises	Clos-Couvert
L	DOUMER SOLS LES PEINTURES PARISIENNES ATELIER DES COMPAGNONS BENTIN COLAS FRANCE LUTECE EURO-VERT

		(y compris installations et organisation collective de chantier (M)*)
1.1		Désamiantage – Démolition – Déplombage
1.2		Terrassements – Fondations – Gros-œuvre (M)*
1.3		Charpente bois – Couverture
1.4	SRB	Façades – Ravalement
1.5	CONSTRUCTION	Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations
1.6	CONSTRUCTION	Etanchéité
1.7	SYMTRIA	Menuiseries intérieures – Mobilier
1.8	OTWITKIA	Appareils élévateurs
1.9		Métallerie – Serrurerie – Clôture
1.10		Cloisons – Doublages
1.11		Faux plafonds
LOT 2		Revêtement de sols – faïences
	OMNI DECORS/ DOUMER SOLS	
LOT 3	D G G M L N G G L G	Peinture –Signalétique
	LES PEINTURES	5 1
	PARISIENNES	
LOT 4		Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVC-D) / Plomberie
4.1	ATELIER DES	Chauffage – Ventilation – Climatisation - Désenfumage (M)*
4.2	COMPAGNONS	Plomberie – Sanitaires – Paillasses
LOT 5		Electricité Courants Forts et Faibles
	BENTIN	
LOT 6		Voiries et Réseaux Divers (VRD)
	COLAS FRANCE	
LOT 7		Bâtiments Provisoires
	LUTECE	
LOT 8		Espaces Verts
	EURO-VERT	

^{*(}M) = prestations et corps d'état dont l'exécution est obligatoirement prise en charge par le mandataire en cas d'attribution du lot à un groupement d'opérateurs de travaux.

Le lot 4 Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVC-D) / Plomberie ayant été résilié selon l'article 46.1.2 du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, le présent marché est relancé sous la procédure de marché appel d'offres ouvert organisé selon les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande, portant sur les prestations objets dudit lot.

Pour maintenir une cohérence d'ensemble avec le marché initial alloti (Procédure 1800926R), le présent marché est identifié comme « lot 4 » et se voit appliquer les clauses communes à l'ensemble des lots et les clauses particulières à ce dit lot 4

2) Type de marché de travaux :

Le marché comprend les corps d'état suivants :

- Chauffage Ventilation Climatisation
- Plomberie
- 3) Nomenclature : Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

	Codes	Intitulés
	45232141-2	Installations de chauffage
Objet principal:	45330000-9	Travaux de plomberie

- 3 Description succincte: Travaux de Chauffage Ventilation Climatisation -- Plomberie Sanitaires
- 4 Etendue ou quantité : Les renseignements détaillés figurent au cahier des charges notamment CCTP et l'annexe 2 à l'acte d'engagement.

4) Forme du marché:

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire révisable

Article IV – Lieu(x) d'exécution ou de livraison

1) Lieu(x) d'exécution :

Lycée Albert CAMUS – 1 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes

2) Lieu(x) de livraison :

Lycée Albert CAMUS – 1 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes

Article V – Caractéristiques principales

1) Nature et étendue (travaux)

Le marché a pour objet la réalisation des travaux du lot Chauffage, Ventilation, Climatisation-Plomberie pour la phase 2 de l'opération de restructuration globale avec extension de capacité du lycée Albert Camus à Bois Colombes (92).

L'opération comprend (les surfaces de bâti sont exprimées en surfaces de plancher règlementaires) :

- 1. des démolitions pour 4 930 m² environ ;
- 2. la restructuration globale du bâtiment principal (bâtiment A), pour une surface approximative de 8 209 m² environ et son extension pour 2 174 m² environ ;
- 3. la réalisation de constructions neuves dédiées au lycée pour 3 797 m² environ et à la création de nouveaux logements de fonction pour 1 024 m² environ ;
- 4. le réaménagement d'une partie des espaces extérieurs du site pour environ 8 100 m².

L'emprise foncière dédiée à l'opération est d'environ 15 000 m² (hors emprise des nouveaux bâtiments provisoires prévus à déployer au titre du présent marché pour les besoins du phasage des travaux).

L'opération sera conduite avec phasage dans un environnement urbain dense (avec itinéraires de dessertes imposés), et moyennant conduite de chantiers clos et indépendants dans un contexte de site scolaire occupé à maintenir en fonctionnement continu. L'opération est assujettie également à des contraintes techniques particulières parmi lesquelles :

- La présence d'anciennes galeries souterraines et de blocs durs et des horizons géotechniques superficiels de qualité médiocre nécessitant la réalisation de fondations profondes pour les constructions neuves ;
- Une gestion différenciée des terres et la mise en œuvre de dispositions constructives adaptées permettant de se prémunir contre les risques sanitaires au regard des anomalies localisées mises en évidence par le diagnostic de pollution des sols;
- Le déplacement d'un transformateur électrique public enclavé et en service dans le lycée;
- Le désamiantage du bâti avant démolition / restructuration et des enrobés extérieurs.

L'opération fait l'objet d'une démarche globale de qualité environnementale avec des objectifs de basse consommation énergétique, tant dans l'existant restructuré que dans les bâtiments neufs, mais sans certification.

Le présent marché concerne la réalisation de l'ensemble des travaux définis par le CCAP, le plan de récolement, le CCTP et les pièces qui y sont visées.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le plan de récolement et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le marché initial, suite à la consultation n°1800926R, se décomposait en 2 phases

Pour la phase 1 :

- Bâtiments Scolaires Provisoires
- Bâtiment A périmètre phase 1 (Ensembles A.1 et A.2) et Bâtiments F-K et Bâtiment G et abords parvis

Pour la phase 2 :

• Bâtiment A périmètre phase 2 (Ensemble A.3), repli des bâtiments scolaires provisoires et solde des abords et espaces extérieurs

Comme indiqué en objet du marché, le marché initial, suite à la consultation n°1800926R, se décomposait en 8 lots.

2) Liste des intervenants :

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement :

Fabienne GERIN-JEAN / INCET:

Mandataire: Fabienne GERIN-JEAN Architecte - 10 rue OBERKAMPF - 75011 Paris

Le cotraitant n° 1 du groupement d'entreprises titulaires du marché est :

INCET: TCE / Economiste / SSI / HQE - Adresse: 113 rue de Longchamp - 75116 Paris

Ordonnancement, pilotage et coordination

IPCS

11 rue Stanislas 75006 PARIS

Bureau de contrôle

QUALICONSULT

Agence Nanterre - 12 rue des Peupliers - 92752 Nanterre

Coordonnateur système de sécurité incendie

DELTA INGENIERIE

73 rue Notre-Dame des Wetz - 59500 Douai

Coordonnateur sécurité protection de la santé

DEGOUY COSSEC

16 rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes CEDEX

Assistant à maitrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale

SASCOP ETAMINE

Mandataire du groupement ETAMINE / ENEXCO

10 avenue des Canuts - 69120 Vaulx-en-Velin

Assistant à maitrise d'ouvrage « câblage »

CS INGENIERIE - 23 boulevard de la Marne

94210 La Varenne Saint-Hilaire / Saint-Maur-des-Fossés.

Assistant à maitrise d'ouvrage « géotechnique»

INFRANEO (EX ESIRIS)

10 rue des Chênes Rouges - 91580 Etréchy»

Marché d'étude de sécurité publique

SOLUTIONS CONSEILS

1 avenue Christian DOPPLER - Bâtiment 3 - 77700 SERRIS

3) Options

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application des dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables.

4)	Variantes : ☑ Non autorisées
5)	Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)
,	Sans objet
6)	Conditions particulières d'exécution du marché
	Il est exigé la réalisation de certaines tâches essentielles par l'un des membres du groupement :
	☑ Oui ☐ Non
	En cas de réponse en groupement, le mandataire est obligatoirement et a minima en charge du corps d'état « Corps d'état 4.1 : Chauffage – Ventilation – Climatisation»

7) Clause sociale d'insertion obligatoire :

Article VI - Division en lots séparés

Prestations	divisées	en lots	: 🔲	oui	\boxtimes	non
--------------------	----------	---------	-----	-----	-------------	-----

La présente consultation n'est pas allotie mais le marché s'inscrit dans une opération qui fait l'objet des lots suivants :

LOTA	Future et al.	Olar Orange			
LOT 1	Entreprises	Clos-Couvert			
4.4		(y compris installations et organisation collective de chantier (M)*)			
1.1 1.2		Désamiantage – Démolition – Déplombage Terrassements – Fondations – Gros-œuvre (M)*			
1.2					
1.4		Charpente bois – Couverture Façades – Ravalement			
1.4	SRB	Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations			
1.6	CONSTRUCTION	Etanchéité			
1.7	/	Menuiseries intérieures – Mobilier			
1.8	SYMTRIA	Appareils élévateurs			
1.9		Métallerie – Serrurerie – Clôture			
1.10		Cloisons – Doublages			
1.11		Faux plafonds			
LOT 2		Revêtement de sols – faïences			
LOIZ	OMNI DECORS/	NOTOLOGICAL DE SOLS TRICTIONS			
	DOUMER SOLS				
LOT 3	2 3 3 2 1 3 3 2 3	Peinture –Signalétique			
	LES PEINTURES	- Cilitato Cigitaton quo			
	PARISIENNES				
LOT 4		Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVC-D) /			
		Plomberie			
4.1	ATELIER DES	Chauffage – Ventilation – Climatisation - Désenfumage (M)*			
4.2	COMPAGNONS	Plomberie – Sanitaires – Paillasses			
LOT 5		Electricité Courants Forts et Faibles			
	BENTIN				
LOT 6		Voiries et Réseaux Divers (VRD)			
	COLAS FRANCE				
LOT 7		Bâtiments Provisoires			
	LUTECE				
LOT 8		Espaces Verts			
	EURO-VERT				
LOT 1	Entreprises	Clos-Couvert			
		(y compris installations et organisation collective de chantier (M)*)			
1.1		Désamiantage – Démolition – Déplombage			
1.2		Terrassements – Fondations – Gros-œuvre (M)*			
1.3		Charpente bois – Couverture			
1.4	SRB	Façades – Ravalement			
1.5	CONSTRUCTION	Menuiseries extérieures – Murs rideaux – Occultations			
1.6	/	Etanchéité			
1.7	SYMTRIA	Menuiseries intérieures – Mobilier			
1.8		Appareils élévateurs			
1.9		Métallerie – Serrurerie – Clôture			
1.10		Cloisons – Doublages			
1.11		Faux plafonds			
LOT 2	OMNII DECODO!	Revêtement de sols – faïences			
	OMNI DECORS/ DOUMER SOLS				
LOT 3		Peinture –Signalétique			

	LES PEINTURES PARISIENNES	
LOT 4		Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVC-D) / Plomberie
4.1	ATELIER DES	Chauffage – Ventilation – Climatisation - Désenfumage (M)*
4.2	COMPAGNONS	Plomberie – Sanitaires – Paillasses
LOT 5		Electricité Courants Forts et Faibles
	BENTIN	
LOT 6		Voiries et Réseaux Divers (VRD)
	COLAS FRANCE	
LOT 7		Bâtiments Provisoires
	LUTECE	
LOT 8		Espaces Verts
	EURO-VERT	

^{*(}M) = prestations et corps d'état dont l'exécution est obligatoirement prise en charge par le mandataire en cas d'attribution du lot à un groupement d'opérateurs de travaux.

Le lot 4 Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVC-D) / Plomberie ayant été résilié selon l'article 46.1.2 du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, le présent marché est relancé sous la procédure de marché appel d'offres ouvert organisé selon les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande, portant sur les prestations objets dudit lot.

Article VII - Délai d'exécution

1) Délais d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de 9 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira le démarrage (le délai comprend une période de préparation de 2 semaines compris fourniture des matériels). Il est prévu 12 mois de délai de garantie de parfait achèvement (GPA) à compter de la réception des ouvrages.

- 2) Date prévisionnelle de notification de l'ordre de service : août 2024
- 3) Date prévisionnelle de fin de travaux : mai 2025

Article VIII - Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés :

Une avance est prévue conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du Code de la commande publique et dans les conditions définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Le maître d'ouvrage demande la constitution d'une garantie à première demande en contrepartie de l'avance.

Une retenue de garantie de 5,00 % sera appliquée sur chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire à première demande au gré du titulaire. Cette garantie à 1ère demande ne peut pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Elle couvrira les réserves à la réception des travaux ainsi que celles qui seraient formulées pendant le délai de garantie

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement prévu par une autorisation de programme affectée par délibérations de l'assemblée régionale n°15-127 du 29 janvier 2015 chapitre 902 « enseignement », n°18-203 du 30/05/2018, n°19-457 du 17/10/2019, n°20-217 du 27/05/2020, n°20-468 du 18/11/2020, n°21-236 du 22/07/2021, n°23-103 du 29/03/2023.

Le paiement s'effectue par mandat administratif. Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément au CCAP.

Le dépassement de ce délai global de paiement ouvre, de plein droit et sans formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires dont le taux sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Au titre de ces intérêts moratoires, et en plus des intérêts calculés ci-dessus, l'opérateur économique concerné a droit à une indemnité forfaitaire de 40 €.

3) Dispositions relatives au groupement d'opérateurs économiques :

Les opérateurs économiques groupés peuvent se porter candidats sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement doit indiquer la répartition des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter. Un cadre est prévu à cet effet à l'article 3.2 de l'acte d'engagement du DCE.

Durant l'exécution du marché, le mandataire d'un groupement conjoint est solidaire de chacun des membres pour les obligations contractuelles à l'égard de la Région.

4) Possibilité de présenter dans le cadre de la procédure plusieurs offres par lot en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

Sans objet

5) Réalisation d'une visite sur site : 🖂 oui (obligatoire)

Dans l'affirmative, les conditions de réalisation de la visite sur site sont les suivantes :

La demande de visite doit se faire en envoyant une demande par mail aux adresses mail suivantes au moins trois jours ouvrés avant la tenue de la visite :

v.vial@idf-constructiondurable.fr et d.attali@idf-constructiondurable.fr

L'entreprise ayant fait la demande recevra une convocation pour une visite du site à laquelle elle devra obligatoirement se rendre.

Les dates et horaires prévus sont les suivants et seront confirmés en fonction des convocations :

- 29/04/2024 15h00
- 06/05/2024 14h00

La réalisation de la visite sur site donne lieu à la délivrance d'une attestation que le candidat insère dans son offre.

Un modèle d'attestation de visite est annexé au présent règlement de la consultation (ANNEXE I).

Article IX – Documents de la consultation – utilisation de Maximilien

1) Contenu du dossier de la consultation

- Pièce n° 1 : Le présent règlement de consultation et ses annexes I, II, III
- Pièce n° 2 : Cadres d'acte d'engagement
 - Annexe 1 : Acte spécial de sous-traitance
 - Annexe 2: Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, pour son prix global et forfaitaire, et pour les prix unitaires qui y figurent et qui seront utilisés pour le règlement des éventuels travaux non prévus, les quantités indiquées n'étant pas contractuelles. Par ailleurs, au cas de marchés passés pour prestations similaires, les lignes de prix de cette DPGF serviront de base à la renégociation

- Annexe 3: Garantie à première demande garantissant le remboursement d'une avance (en application des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 et R. 2191-36 à R. 2191-42 du Code de la commande publique)
- <u>Annexe 4</u>: Garantie à première demande retenue de garantie (en application des articles R. 2191-32 à R. 2191-42 du Code de la commande publique)
- Annexe 5a : Acceptation du calendrier prévisionnel d'exécution
- Annexe 5b : Calendrier prévisionnel d'exécution

<u>Nota 1</u>: Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire voués à devenir respectivement annexes 2 à l'acte d'engagement une fois complétés sont intégrés au dossier DCE établi par la maîtrise d'œuvre (pièce n° 4 du présent dossier de consultation).

Nota 2 : le calendrier prévisionnel établi par l'OPC et voué à devenir l'annexe 5b à l'acte d'engagement est intégré au dossier établi par le pilote OPC (pièce n° 5 du présent dossier de consultation).

- <u>Pièce n° 3</u>: Le cahier des clauses administratives particulières et ses annexes 1, 2 et 5. L'attestation d'assurance collective de responsabilité décennale souscrit par la maîtrise d'ouvrage et les questions réponses apportées à Atelier des compagnons dans le cadre du marché initial alloti (Procédure 1800926R),
- Pièce n° 4 : Le dossier DCE du maître d'œuvre dont le contenu est défini en ANNEXE III au présent règlement
- <u>Pièce n° 5</u>: Le dossier établi par le pilote OPC IPCS constitué de la note d'organisation et du calendrier prévisionnel
- Pièce n° 6: Le dossier établi par le coordonnateur SPS DEGOUY COSSEC constitué du plan général de coordination (PGCSPS), de son guide de préconisation COVID et de son règlement de CISSCT annexes et du Dossier d'Interventions Ultérieures sur Ouvrages Phase conception (DIUO Conception)
- Pièce n° 7 : Le rapport initial du bureau de contrôle technique QUALICONSULT (RICT)
- <u>Pièce n° 8</u>: Le dossier établi par le coordinateur SSI DELTA INGENIERIE constitué du cahier des charges fonctionnel SSI et du zoning SSI

Pièce n° 9 :

- Les notices de sécurité et d'accessibilité intégrées au dossier de demande de permis de construire de l'opération
- Les notices de sécurité et d'accessibilité relatives aux bâtiments scolaires provisoires et annexées au dossier de demande d'autorisation de construire un ERP correspondant selon Code de la construction et de l'habitation
- La demande d'autorisation préalable de travaux et leurs attendus
- Le permis de construire et leurs attendus
- L'avis de non opposition (avec prescriptions) de la DRIEE sur la déclaration loi sur l'eau de l'opération
- Pièce n° 10 : L'arrêté municipal du 12 juillet 2017 règlementant la lutte contre le bruit sur la commune de Bois-Colombes et la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bois Colombes CM 2019-S01-019 du 19 février 2019 relative aux droits de voirie
- Pièce n° 11 : Les cahiers des charges du maître d'ouvrage constitués des éléments suivants :

Référence du document	INTITULE DU DOCUMENT
C- Cahiers	des charges régionales et Pièces écrites générales
C1	Charte graphique logo Région Ile-de-France – format PDF
C2	Charte signalétique – Février 2011 – format PDF
C3	Charte graphique régionale – version 2.0 – Novembre 2014 – formats Word et PDF Il est précisé que la charte graphique est susceptible d'être modifiée en cours d'exécution du marché.
C4	ET1 - Exigences techniques de câblage multimédia - Région Ile-de-France - (2020) – format PDF
C5	Programme de sûreté des lycées – Décembre 2016 – format PDF
C6	Etude : baie Serveurs réalisée par SPIE – Avril 2016 – format PDF
C7	Cahier des charges Chauffage – Ventilation – RIF – V3 – 2015
C8	Référentiel accessibilité dans les lycées – V 2.1 octobre 2018
C9	Charte Chantier

Pièce n° 12 : les plans de géomètre du lycée existant (format *.dwg)

- <u>Pièce n° 13</u> : le projet de plan de partition foncière entre le collège et le lycée (format *.dwg)
- Pièce n° 14 : les diagnostics techniques issus de l'opération « lycée » selon le détail suivant :

Référence du document	INTITULE DU DOCUMENT
D- Diagnosti	cs techniques
D-2 Diagnos	tics techniques du lycée
D2-1	Etudes de pollution du sol Rapport SOLPOL – Juin 2015 + 15 fichiers PDF en annexes
D2-1-1	Etudes EQRS - Plan de gestion Rapport SOLPOL – Juin 2015 + 15 fichiers PDF en annexes
D2-2	Rapport géotechnique Rapport SAGA – G1 + G5 – Version V5 – Mai 2015 Rapport SAGA – G2 AVP – Version 2 – Juin 2015 Rapport SAGA – G5 voirie – Version 2 – Mai 2015 Diagnostic structure
D2-3	Rapport ISTB – Indice C – Février 2015 5 carnets de détails PDF
D2-4	Diagnostic fluides et réseaux Rapport SEQUANAISE – Indice 3 – Février 2015 (hors conclusions erronées relatives à l'absence de transformateur public actif dans le site du lycée) Rapport d'inspection télévisée – ABSA – Octobre 2014 Rapport d'inspection télévisée – ABSA – Bâtiment administratif 5 plans de niveau DWG + 5 PDF – Bâtiment A 2 plans DWG + 3 PDF – Réseaux extérieurs Anomalies constatés – 1 DWG + 1 PDF
D2-5	Diagnostic clos-couvert Rapport AKILA – Indice 4 – Février 2015 4 plans PDF - détails 1 plan DWG
D2-6	<u>Diagnostic sécurité incendie</u> Rapport AKILA – Indice 5 – Février 2015 4 plans PDF
D2-7	<u>Diagnostic espaces extérieurs</u> Rapport Pierre GRILLET – Novembre 2014 Diagnostic Biodiversité – Novembre 2014 Synthèse Pierre GRILLET – Novembre 2014
D2-8	Diagnostic amiante Diagnostic Amiante Plomb Bâtiment A (1-14a4-2155-DAAD-Compl) – GEODEM – 15 novembre 2021 Rapport de mission de prélèvement sur les enrobés 176909-ENR-Ind0 – EXPERTAM – 18 janvier 2021 Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux – enrobés – 176909-AAT-ind0 – EXPERTAM – 18 janvier 2021 Pré-rapport de diagnostic amiante avant démolition – Bâtiment A – QUALITAT – Mai 2020 Pré-rapport de diagnostic amiante avant démolition – Bâtiment D – QUALITAT – Mai 2020 Rapport amiante avant démolition – bâtiment C – QUALITAT – Octobre 2018 Rapport amiante avant démolition – bâtiment B – QUALITAT – Novembre 2018 Pré-rapport de repérage amiante avant travaux du bâtiment A – EXPERTAM – Visite de mai 2017 Pré-rapport de repérage amiante avant démolition du bâtiment D – EXPERTAM – Visite de juin 2017 Rapport amiante avant démolition – Infirmerie – EXPERTAM – Visite de septembre 2016 Rapport amiante enrobés au droit de l'infirmerie – EXPERTAM – Visite d'octobre 2016 Rapport amiante Lycée – EXPERTAM – Février 2015 Fiche récapitulative DTA – EXPERTAM – Mai 2015 Rapport amiante des enrobés – EXPERTAM – Mai 2015 Diagnostic amiante bâtiment logements – EXPERTAM – Février 2015
D2-9	Diagnostic plomb Rapport plomb lycée – EXPERTAM – Janvier 2016 Diagnostic Plomb Bâtiment A (1-14a5-2155-DPAD-Compl) – GEODEM – 29 novembre 2021
D2-10	Rapport HAP Rapport transmis par la Région Ile-de-France – Mai 2017 (2 fichiers PDF)
D2-11	Rapport Structure (V-DIA) Rapport de diagnostic relatif au bâtiment A – STRUCTURE ET REHABILITATION – 20 juin 2017
D2-12	Rapport de repérages d'installations techniques (V-DIA) - SATES – juillet 2017 (3 fichiers PDF)

D2-13	Rapport de diagnostic avec préconisations relatif au maintien de la fonction SSI du bâtiment E – BATISS – Août 2017
D2-14	Rapport de diagnostic déchets avant démolition V4 – CITAE – Septembre 2017
D2-15	Rapport d'étude géotechnique ESIRIS (ex ABROTEC) G5 + G2 (V-DIA) G2PRO + G5 : Compte rendu du 07/03/2018 (investigations galeries) + rapport G2PRO + G5 PA17 1749 indice 3 du 26 juin 2020 G2AVP + G5 : rapport G2 AVP + G5 PA17 1749 indice 2 du 11/10/2017

- Pièce n° 15 : Les diagnostics techniques issus de l'opération « collège » selon le détail suivant :

Référence du document	INTITULE DU DOCUMENT
D- Diagnost	ics techniques
D-1 Diagnos	tics techniques du collège
D1-1	Prospection géophysique Rapport SAFEGE – Février 2010 Plan de prospection 4 fichiers PDF en annexes Plan des galeries souterraines – 1957 – Archives municipales
D1-2	Etudes pollution des sols Rapport IDDEA – Février 2010 7 Fichiers PDF en annexes
D1-3	Mesures de perméabilité Rapport GEOLIA – mission G12 – Mars 2011
D1-4	<u>Diagnostic géotechnique</u> Rapport ROCSOL – mission G12 – Janvier 2009
D1-5	Diagnostic structures Rapport IPH – Mars 2011 Carnet de sondage – LTHS Plan d'implantation des sondages
D1-6	Diagnostic TCE – Audit technique Rapport GAY PUIG – Août 2004
D1-7	Plans VRD – Cité Scolaire – Juillet 1991 et février 1997 2 fichiers PDF
D1-8	Diagnostic amiante Rapports CSP – Mars 1999 / Mars 2000 Rapport VERITAS – DTA – Mai 2006 Annexes VERITAS DTA – Mai 2006 Rapports VERITAS – Mai 2006 (dont collège / administration – gymnase – infirmerie – lycée – réfectoire) Rapport VERITAS – Diagnostic étendu - Décembre 2008 Reportage photos – Décembre 2008 Rapport VERITAS – Mars 2011 (annexes comprises)
D1-9	Diagnostic plomb Diagnostic Plomb – AQUARISM – Septembre 2005 Rapport VERITAS – Septembre 2005 Rapport VERITAS – Annexes – Septembre 2005 Rapport VERITAS – Décembre 2008
D1-10	Plans états existants – Collège - 1987 1- 5 fichiers PDF – Plans-Coupes-Façades
D1-11	Plan RDC – Aménagements extérieurs – Juin 2013 1- 1 fichier PDF – Phase PRO
D1-12	Plans réseaux annotés (3 plans)
D1-13	Procès-verbal de la commission de sécurité du 27 mars 2012

2)	Remise d'échantillons	ou de matériels de démonstration : [oui	🛛 non
----	-----------------------	--------------------------------------	-----	-------

3) Modalités de communication avec les candidats durant toute la procédure

Les candidats sont avisés que l'unique moyen de communication susceptible d'être utilisé par la Région dans le cadre de cette consultation est **l'e-mail (via la plate-forme Maximilien)**.

Avant la remise des plis, la faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation leur est ouverte jusqu'à 9 jours calendaires avant la date limite de remise des offres : il leur sera répondu au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Article X – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française**. Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, dans les conditions prévues à l'article XIII du présent règlement.

Le candidat peut présenter sa candidature de manière simplifiée avec le DUME. Il complète alors le formulaire DUME et ajoute toutes les pièces relatives à l'aptitude professionnelle, à la capacité économique et financière et aux

capacités techniques et professionnelles pour lesquelles le logo DUME n'apparaît pas.

Des informations concernant DUME sont disponibles en annexe II au présent règlement de consultation.

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre des candidatures et/ou des offres (par exemple le contenu des CV) seront utilisées strictement pour l'analyse des candidatures et/ou des offres de la présente consultation.

A) Documents relatifs à la candidature

1° - Document d'identification

ou la **lettre de candidature dûment remplie** (sur le modèle figurant dans le formulaire <u>DC 1</u>) **et comprenant la déclaration sur l'honneur** (relative aux exclusions de la procédure de passation) conforme à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :

« Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail »

2° - Conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, à la capacité économique et financière et aux capacités techniques et professionnelles des candidats

A. Aptitude

- Inscription sur un registre professionnel pertinent (fournir un récépissé de déclaration d'activité)
- Inscription sur un registre du commerce (fournir un récépissé de déclaration d'activité)

B. Capacité économique et financière



- Chiffre d'affaires annuel général sur les 3 derniers exercices
- Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité sur les 3 derniers exercices
- Création de l'opérateur économique
- Assurance contre les risques professionnels
- Chiffre d'affaires annuel moyen sur le domaine d'activité dans les trois dernières années supérieur à : 700 000 € HT

.....

Lorsque les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou par domaine d'activité) ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité.

C. Capacité technique et professionnelle

- Description des principaux travaux exécutés antérieurement sur les 3 derniers exercices
- Titres d'études et professionnels
- Effectifs moyens annuels sur les 3 derniers exercices
- Mention de la part du marché qui sera éventuellement sous-traitée

D. Dispositifs d'assurance de la qualité et normes de gestion environnementale



Détail des certificats établis par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance de la qualité

Qualification professionnelle QUALIBAT (ou équivalent) :

- 5112 Plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1 000 m²
- 5312 Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1 000 m²
- Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation.

- La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne;
- En application de l'article R. 2143-12 du Code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

Si le candidat répond via le DUME et décide de sous-traiter une partie du marché ou de recourir aux capacités de sous-traitants pour exécuter une partie du marché, chaque sous-traitant devra remplir un DUME.

B) Documents relatifs à l'offre

L'acte d'engagement et ses annexes :

- Annexe 1 : Acte spécial de sous-traitance
- Annexe 2: Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, pour son prix global et forfaitaire, et pour les prix unitaires qui y figurent et qui seront utilisés pour le règlement des éventuels travaux non prévus, les quantités indiquées n'étant pas contractuelles. Par ailleurs, au cas de marchés passés pour prestations similaires, les lignes de prix de cette DPGF serviront de base à la renégociation
- <u>Annexe 3</u>: Garantie à première demande garantissant le remboursement d'une avance (en application des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 et R. 2191-36 à R. 2191-42 du Code de la commande publique)
- <u>Annexe 4</u> : Garantie à première demande retenue de garantie (en application des articles R. 2191-32 à R. 2191-42 du Code de la commande publique)
- Annexe 5a : Acceptation du calendrier prévisionnel d'exécution
- Annexe 5b : Calendrier prévisionnel d'exécution
- > L'attestation de visite de site obligatoire

Le mémoire technique : Il exposera les dispositions adoptées par le candidat permettant d'apprécier la valeur de l'offre et l'adéquation au marché des solutions proposées. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et sera rédigé selon le sommaire suivant :

Chapitre 1 : Moyens humains et moyens techniques mis à disposition par l'opérateur pour assurer l'exécution des travaux

1. Présentation des entreprises

- a. Rappel relatif à la liste des entreprises et sous-traitants identifiés au stade de l'offre
- b. Liste et description des agences réalisant les travaux
- c. Liste prévisionnelle des sous-traitants dont la présentation est envisagée en cours d'exécution du contrat en précisant les prestations prévues sous-traitées et les références et réalisations communes éventuelles, avec pour objectif une optimisation des délais de désignation des sous-traitants à compter de la notification du marché en cohérence avec les exigences du calendrier contractuel des études et travaux.

2. L'équipe projet / Moyens humains :

- a. Encadrement dédié au projet : préciser les rôles, missions, expériences et joindre les CV des principaux intervenants :
 - Directeur projet
 - Responsables techniques
 - Responsable études et synthèse
 - Conducteurs travaux
- b. Personnel alloué spécifiquement au chantier en précisant les effectifs et l'organisation
 - Equipes chantier
- c. Fonctions support et études
 - Techniciens d'études
 - Services achats et logistique
 - Autre (à détailler par le candidat)
- d. Moyens humains mis en œuvre pour garantir la qualité des ouvrages (consultants éventuels, référents qualités au sein de l'entreprise)
- e. Organisation générale des effectifs :
 - Organigramme fonctionnel commun
 - Organigramme du personnel dédié au chantier
 - Gestion des effectifs (périodes de pointe, chantier phasé, etc.)
 - Capacités possibles de mobilisation (études et travaux) et méthodologies envisagées pour rattraper un retard éventuel

3. Moyens matériels

- a. Principaux moyens informatiques et bureaux d'études
- b. Moyens de travaux mis à disposition pour le chantier
- c. Moyens pour la réalisation de mesures et d'essais (débits, éclairement, étanchéité à l'air, bruits et nuisances, etc.)
- d. Moyens techniques mis en œuvre pour garantir la qualité des ouvrages (appareils et outillages de mesures et d'essais)

Chapitre 2 : Méthodologie et procédures d'exécution de l'opérateur

1. Organisation générale pour la réalisation du projet

- a. Réalisation des études propres au lot (en détaillant les différents corps d'état)
- Procédures internes pour assurer la qualité (sous forme d'un PAQ ou projet de PAQ, sur la base des dispositions du CCTC)
- c. Prise en compte des contraintes liées à l'intervention en site occupé et en plusieurs phases
- d. Méthodes et procédures pour la coordination au sein du lot du candidat
 - Synthèse interne
 - Etudes d'exécution
 - Exécution des travaux
 - Opérations préalables à la réception
- e. Méthodes et procédures pour la coordination avec les titulaires des autres lots (par exemple demande de carottage, bon à fermer etc.)
- 2. Prise en compte des aspects environnementaux sous la forme d'un projet de PAE à établir sur la base des dispositions de la Charte Chantier

3. Gestion du chantier

- a. Stockages, approvisionnement, gestion des flux
- b. Organisation des espaces de travail
- c. Mesures sécuritaires et préventives envisagées pour chacune des grandes tâches de l'opération sous forme d'une analyse des risques
- d. Gestion des nuisances (sonores, olfactives, poussières, etc.) comprenant mesures préventives et mesures correctives envisagées le cas échéant
- e. Moyens mis en œuvre pour assurer le nettoyage et la propreté du chantier (moyens, fréquence, etc.)
- f. Gestion des déchets sous forme d'un projet de SOGED à établir sur la base des dispositions de la Charte Chantier
- g. Moyens pour assurer la communication et l'information avec les tiers

4. Procédures et méthodes pour la réalisation des contrôles et essais

- a. Moyens mis en œuvre pour l'étanchéité à l'air
- b. Méthodologie pour le limiter les nuisances acoustiques des équipements et interphonie entre locaux.
- c. Autocontrôles (CTA&VMC, émetteurs terminaux, équilibrage aéraulique et hydraulique, installations de plomberie etc.)
- d. Contrôles règlementaires
- e. Essais de mises en service
- f. Procédures prévues dans le cadre de l'obtention des certifications techniques et des certificats de conformité à la charge des opérateurs de travaux et nécessaires aux mises en service dans le cadre de l'opération (par exemple : CONSUEL, RT 2012...).

5. Méthodes techniques

- a. Présentation de l'expertise développée par le candidat illustrée par la présentation de procédés ciblés en adéquation avec les exigences spécifiques du cahier des clauses techniques communes (CCTC) et du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de la présente consultation pour les domaines techniques et architecturaux suivants :
 - Chantiers phasés en site occupé ou à proximité d'un public tiers
 - Réhabilitation lourde
- b. **Descriptif technique et méthodologique** proposé par le candidat pour garantir une exécution optimale des travaux et réalisation des éléments singuliers du projet en insistant sur les prestations techniques ou architecturales spécifiques à l'opération
 - un descriptif détaillé est attendu pour :
 - Produits laissés apparents dans les circulations : gaines, chemins de câbles, réseaux calorifugés ou non
 - Procédures de contrôles et de mises en service des réseaux de chauffage, aéraulique et plomberie
 - Méthodologies et procédures pour la réalisation des réseaux entre les phases, en limite de bâtiments et d'ouvrages

c. Fiches techniques des produits et matériels prévus présentant pour les produits ainsi présentés :

- La qualité et la performance
- L'esthétisme
- La pérennité et la maintenance
- La conformité aux CCTP

Nota: Le candidat s'attachera à présenter de manière organisée les fiches produits, en suivant le sens de lecture des CCTP et en présentant tous les matériels particuliers ou techniques (production de chaleur, CTA, matériels sanitaires, etc.) et tous les matériels visibles ou présentant un aspect architectural (finitions, terminaux techniques, etc.).

Chapitre 3 : Organisation du planning contractuel et du phasage

1. Confirmation et justification du respect du délai et du phasage prévisionnel des travaux

- a. Planning prévisionnel des tâches et des durées
- b. Principaux délais d'exécution (compris, le cas échéant, délai de fourniture ou de fabrication)
- c. Note justificative de la bonne intégration du phasage de l'opération en termes de moyens et de procédures

2. Définition des moyens particuliers pour y parvenir

- a. Organisation des études d'exécution
- b. Organisation des différentes phases de travaux et du phasage
- c. Méthodologies visant à assurer le bon fonctionnement, à la fin de chaque phase de l'opération, des installations livrées en précisant notamment :
 - Les moyens de contrôle et de vérification
 - Les mesures préventives ou compensatoires prévues pour assurer l'interface avec l'existant et le bon fonctionnement des ouvrages livrés
 - Les procédures d'intervention dans ou à proximité des zones livrées en vue du bon achèvement d'ensemble des travaux prévus au marché du candidat
 - La gestion des interfaces entre le chantier et les zones existantes en service (réhabilitées ou non)
- L' Organisation des réceptions des ouvrages liés à la sécurité incendie et aux phasages des installations CVC plomberie
- 3. Courbes prévisionnelles de charge des effectifs
- > L'indication de la part de marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter

NB: Le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Délai minimum de validité des offres : 7 (sept) mois* à compter de la date limite de réception des offres.

*Le délai se compte de date à date : il s'achève le même jour que celui du départ mais d'un autre mois (le dernier du délai). Si le dernier jour du délai n'existe pas (30 février, 31 juin, etc.), il est prolongé au premier jour du mois suivant (ex : délai de 4 mois à compter du 31/10/2016 = 01/03/2017)

Cohérence de l'offre

Toute anomalie ou insuffisance qui apparaîtrait au soumissionnaire dans le cahier des charges ou l'exécution prévue, ainsi que toutes erreurs ou omissions dans les quantités prévisionnelles, imprécisions et contradictions des plans, coupes, détails et pièces écrites définissant la prestation et les limites de prestations (enchaînement des tâches entre lots, prestations manquantes ou redondantes entre plusieurs lots telles que décrites dans la consultation), tant du lot du titulaire que des autres lots, doivent être signalées, au plus tard, à la remise de l'offre. A l'échéance du délai, l'entrepreneur est réputé avoir vérifié et accepté le dossier de consultation et ne pourra se prévaloir de telles erreurs lors de l'exécution du marché.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global et forfaitaire et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Informations relatives à la protection des données individuelles

Les données renseignées dans l'offre du candidat doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de son objectif à savoir répondre au marché public lancé par la Région Ile-de-France. Ces informations doivent en outre être objectives, licites, exactes et complètes. Il convient d'éviter toute appréciation personnelle ou jugement de valeur, ainsi que tout commentaire portant sur le comportement ou les traits de caractère d'une personne. Que les informations vous concernent ou concernent d'autres personnes, les données relatives à la santé, à la religion, aux opinions politiques, syndicales et philosophiques, aux origines ethniques, ainsi qu'aux sanctions et condamnations ne doivent pas être renseignées dans l'offre du candidat.

Article XI – Analyse des candidatures

Sont éliminés, les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière ou les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

Article XII - Analyse des offres

Conformément à l'article R.2161-4 du Code de la commande publique, la Région peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, la Région peut décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres, sans en modifier les caractéristiques substantielles, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres des opérateurs économiques sont analysées au regard des documents relatifs à l'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction :

Critères		Pondération	Sous-critères éventuels	Pondération	
1)	Prix : à l'appui de la proposition de prix global et forfaitaire	60 %			
2)	Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique (cf. : article X.B du présent RC)		2-1) Moyens humains et moyens techniques mis à disposition par l'opérateur pour assurer l'exécution des travaux		
			2-2) Méthodes et procédures d'exécution	14 %	
			2-3) Organisation du planning contractuel et du phasage	13 %	

Pour le critère Prix, les notes sont calculées sur la base du prix total figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) selon la formule suivante :

Note de l'offre à noter = (Prix de l'offre moins disante acceptable régulière / Prix de l'offre à noter) x Note maximale

Note éliminatoire : Tout candidat dont la note de la valeur technique AVANT pondération sera inférieure à la moyenne sera éliminé. Son offre sera écartée et ne sera pas classée

Pour le critère Valeur technique, en cas de pluralité d'offres, le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée à ce critère. Les notes des autres candidats seront recalculées selon la formule suivante :

Note définitive de l'offre à noter = (Note initiale de l'offre à noter / Note initiale de l'offre ayant obtenu la note la plus élevée) x Note maximale possible

Article XIII - Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis **obligatoirement par voie électronique**.

Les plis remis (ou dont l'avis de réception ou de transmission électronique est délivré) après la date et l'heure limites fixées pour le présent règlement, ainsi que les plis contenant un virus, ne sont pas retenus. Ils sont alors détruits.

1) Dépôt du pli électronique

Les entreprises souhaitant se porter candidates doivent faire parvenir leur pli via la plateforme Maximilien. Les plis envoyés par télécopie et par e-mail ne seront pas acceptés.

Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro de SIRET et s'identifier. Un candidat ne peut déposer un pli pour le compte d'un autre candidat.

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur "Répondre à la consultation" (Onglet « Dépôt »)
- Transmettre votre réponse électronique :
 - o Avec
 - Renseigner votre DUME en ligne et joindre vos documents ou fournir votre DUME en pièce libre
 - Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre
 - o Sans DUME
 - Joindre l'ensemble des pièces relatives à la candidature et à l'offre
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider »
 Se reporter à l'annexe II du présent règlement de la consultation pour des informations sur la dématérialisation et les différentes recommandations quant au dépôt des plis électroniques.

2) Copie de sauvegarde

Le candidat pourra également faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou bien sur support papier. La copie de sauvegarde doit également être réceptionnée avant la date et l'heure limites de remise des offres.

- Sur support papier : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.
- Sur support électronique : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli scellé et comporter la mention suivante :

« Copie de sauvegarde. Nom du candidat

" Appel d'offres ouvert 2400106 – Marchés de travaux pour la restructuration globale avec extension de capacité du Lycée Albert CAMUS à Bois-Colombes (92)"

Ce pli sera adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse cidessous :

ILE-DE-FRANCE CONSTRUCTION DURABLE 8 boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

A l'attention de Violette VIAL

Horaires de réception des plis : de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi.

En cas de rejet de la candidature, la copie de sauvegarde sera détruite sans être ouverte.

Article XIV – Formalités à accomplir pour le seul attributaire (candidat individuel ou en groupement) et le cas échéant les sous-traitants

1) Signature de la candidature et de l'offre

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour **signer sa candidature** (déclaration sur l'honneur relative aux exclusions de la procédure de passation conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, attestation de mise à disposition de moyens de tiers, le cas échéant) **et son offre** (acte d'engagement et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) conformément aux prescriptions suivantes :

- Sont fournis, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article R. 2142-3 du Code de la commande publique, sera produite l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire.

- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Chacun des membres du groupement produit la déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner, dûment signée par le représentant légal de l'opérateur ou une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).

En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, suivant le modèle annexé au présent règlement, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant).

- 2) Remise des documents suivants par le candidat individuel ou chaque membre du groupement et par chacun des sous-traitants déclarés dans la candidature et/ou l'offre :
 - a) Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.
 241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.
 243-2 du Code des assurances, ainsi que toute assurance mentionnée dans le cahier des charges
 - b) Les **preuves relatives aux exclusions de la procédure de passation** conformément aux dispositions des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique (les documents fournis doivent être datés au plus près de la date de la demande) :
 - Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat http://www.impots.gouv.fr/ (la situation est appréciée au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de l'attestation) :
 - L'impôt sur le revenu ;
 - L'impôt sur les sociétés ;
 - La taxe sur la valeur ajoutée.
 - Certificat délivré pour le paiement des cotisations auprès des organismes de Sécurité sociale : (certificat prévu à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, également dénommé « attestation de vigilance»): https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une attestation.html

Ce certificat doit dater de moins de 6 mois et doit être fourni tous les 6 mois au cours de l'exécution du marché.

 Certificat attestant du versement des cotisations aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intempéries : www.cnetp.fr (espace sécurisé adhérents/rubrique documents téléchargeables/attestation de marché)

NB: Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

- Lorsque le candidat ou cotraitant est en **redressement judiciaire : copie du ou des jugements** prononcés. A noter que pour être attributaire, l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché doit être prouvée.
- Pour la gestion financière et comptable du marché : un RIB
- Le numéro unique d'identification SIREN du candidat.

En cas d'impossibilité technique d'accéder, par l'intermédiaire du système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro unique d'identification, la Région pourra demander un extrait Kbis.

- Le cas échéant, la liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail. Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Lorsque l'employeur cocontractant est établi hors de France, avant le début de chaque détachement d'un ou de plusieurs salariés, les documents suivants (article R. 1263-12 du Code du travail) :
 - a) Une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service "SIPSI" du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du Code du travail;
 - b) Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du Code du travail.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment ou**, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article R. 2143-15 du Code de la commande publique, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

3) Remise du questionnaire relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

La Région Île-de-France, largement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et bénéficiant du label l'AFNOR sur cette thématique, souhaite sensibiliser ses fournisseurs et les associer dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion pour l'égalité Femmes-Hommes. À ce titre, la Région demande aux attributaires, dans un but de sensibilisation et d'incitation, de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

ANNEXE I

ANNEXE I Attestation de visite sur site (à joindre le cas échéant par le candidat, avec son offre)

Dans le cadre du marché n°objet		
la société	a accompli la visite sur sit	, représentée par e prévue à l'article VIII 5) du présent
France ou son mandataire, le	deh àh	, représentant la Région Île de
Fait en deux exemplaires originau	лх, à	, le
Pour la Région :		Pour la société :

ANNEXE II Dématérialisation des procédures

1) Maximilien, profil d'acheteur de la Région

Le profil acheteur de la Région est disponible à cette adresse : https://marches.maximilien.fr
L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations.

Les candidats sont avisés que les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Ils veillent à respecter :

- Les conditions d'utilisation : https://marches.maximilien.fr/?page=commun.ConditionsUtilisation&calledFrom=entreprise
- Les Pré-requis techniques de la plateforme : <u>https://marches.maximilien.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2</u>
- Les documents et informations complémentaires disponibles à la rubrique « Aide » : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide

En cas de problème sur la plateforme, vous pouvez joindre la hotline via :

- L'assistance en ligne depuis la plateforme disponible depuis cette page : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#
- Le numéro d'assistance (ligne "hotline") : 01 76 64 74 08

Suivre les évolutions de la consultation

Les soumissionnaires doivent choisir le mode de téléchargement du document de consultation des entreprises souhaité :

- Téléchargement en mode identifié **[recommandé]** : vous serez tenus informé en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées.
- Téléchargement en mode anonyme : Vous ne serez pas tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses aux candidats apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées.

Soyez particulièrement attentif à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse sera celle utilisée pour informer des éventuelles modifications du DCE et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité. La validité de cette adresse électronique déclarée est de la responsabilité du soumissionnaire.

Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les candidats sont responsables du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doivent s'assurer que les messages envoyés par le portail Maximilien, notamment par l'adresse « nepasrepondre@maximilien.fr », ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe aux candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui leur seraient envoyés, quels que soient les moyens de communication utilisés, et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

2) Dépôt d'un pli électronique : recommandations

Nous vous invitons à effectuer vos tests de configuration avant de remettre vos offres par voie électronique, notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique. Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Si certaines pièces de la candidature sont mises à disposition dans un coffre-fort entreprise (par exemple celui du portail Maximilien), s'assurer de la validité des pièces et indiquer les modalités d'accès.

Transmettre votre réponse électronique avec DUME



La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, préremplie grâce à votre numéro SIRET et au programme « Dites-le nous une fois ». Le règlement de consultation identifie les informations que le DUME prend en charge.

Le candidat peut répondre :

- via le formulaire en ligne de candidature DUME conformément au modèle fixé par le <u>règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type</u>. Un guide est téléchargeable via le lien suivant : https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd

Une fois le formulaire complété, des pièces complémentaires peuvent être transmises.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. Seul le dernier envoi sera pris en compte.

Dépôt de l'offre

Les candidats doivent joindre les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre dans la section « Pièces de la réponse ». Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.rtf./.pdf /.xls ou tableur/ image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

En tout état de cause, pour que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas), il convient de :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus, à la charge du candidat. En cas de détection d'un programme informatique malveillant, l'offre ne peut être acceptée qu'en cas de transmission d'une copie de sauvegarde dans les conditions définies au présent règlement de consultation.

Valider le dépôt

Pour valider le dépôt de son pli, le candidat doit accepter les conditions d'utilisation et cliquer sur "Valider". Un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant foi.

ANNEXE III Contenu du DCE de maîtrise d'œuvre (Pièce n° 4 du DCE 202400106R)

1) Plans architectes

FABIENNE GÉRIN-JEAN

ARCHITECTES

LYCEE ALBERT CAMUS, BOIS-COLOMBES (92)

RESTRUCTURATION GLOBALE AVEC EXTENSION DE CAPACITE

Liste des pièces graphiques architecte phase 2 DCE 4

	Plans généraux	
PR.F	Plan de Repérage des façades	-
PR.C	Plan de Repérage des coupes	-
PM	Plan Masse	1/500
PM.A	Plan Masse Annotations	1/200
PA	Plan des aménagements extérieurs	1/100
PR-1	Plan général R-1	1/200
P00	Plan général RDC	1/200
PR1	Plan général R+1	1/200
PR2	Plan général R+2	1/200
PR3	Plan général R+3	1/200
PR4	Plan général R+4 logements	1/200
PT	Plan général de toiture	1/200
Bâtime	nt A - Lycée	
	Plans	
A3.P-1	Bâtiment A3 - Plan R-1	1/50
A3.P00	Bâtiment A3 - Plan RDC	1/50
A3.P01	Bâtiment A3 - Plan R+1	1/50
A3.P02	Bâtiment A3 - Plan R+2	1/50
A3.P03	Bâtiment A3 - Plan R+3	1/50
A3.PT	Bâtiment A3 - Plan de toiture	1/50
	Façades	
A3.F01	Bâtiment A3 - Façade Nord, pignon A3.F01-1 et nomenclature	1/50
A3.F02	Bâtiment A3 - Façade Sud et nomenclature	1/50
A3.F04	Bâtiment A3 - Façade Est et nomenclature	1/50
	Coupes	
A.C02	Bâtiment A1 - Coupe transversale 2	1/50
A.C02	Bâtiment A1 - Coupe transversale 2 Bâtiment A1 - Coupe transversale 3	1/50
A.C04	Bâtiment A1 - Coupe transversale 3	1/50
A.C05	Bât. A2 - Coupe transversale sur la salle des profs et CDI	1/50
A3.C06	Bâtiment A3 - Coupe longitudinale sur les extensions	1/50
A3.C07	Bâtiment A3 - Coupe longitudinale sur la restructuration	1/50
A.C08	Bâtiment A2 - Coupe transversale 5	1/50
	Coupes de détail	
A.CD01	Bâtiment A2 - Détail coupe transversale générale	1/20
A.CD01	•	1/20
A.CD02	Bât. A2 - Détail coupe transversale sur restructuration Nord	1/20
A.CD03	Bât. A2 - Détail coupe transversale sur restructuration Sud	1/20
A.CD04	Settin coupe transversale sur restructuration suu	1/20
B.01	Détail Local transfo.	
C01	Carnet de phasage	
C02	Carnet de détails	
10 rue Ob	perkampf - 75 011 PARIS 06 62 40	

T:01 48 06 62 40

architecte@gerinjean.com SIRET: 339 638 108 00029 – NAF:7111Z

2) Plans du BET techniques

PIECES GRAPHIQUES TECHNIQUES CVC / PLOMBERIE 23 N° Document Ind. Intitulé Echelle Format Date 1/100 A0+ 11/2020 CVC Plomberie - Bâtiment A3 - Niveau RDC 1/100 A0+ 11/2020 1/100 11/2020 1/100 11/2020 116015_DCE_04_CVC.01_2105_NIR+3 4 CVC Plomberie - Bâtiment A3 - Niveau R+3 1/100 11/2020 AO+ 116015_DCE_04_CVC.01_2106_TOITU 4 CVC Plomberie - Bâtiment A3 - Niveau TT 1/100 A0+ 11/2020 116015_DCE_04_CVC.01_2501_SYNCH 3 Synoptiques Hydrauliques - Tous bâtiments 11/2020 A3 I16015_DCE_04_CVC.01_2502_SYNEF 3 Synoptique EF - Tous bâtiments 11/2020

SYNTHESE				7	
N° Document	Ind.	Intitulé	Echelle	Format	Date
CAM_BSS_SYN_SYN_R-1_A3_RES_0241_F	F	Plan de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R-1	1/100	AO	17/10/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R-1_A3_CPE_0244_E	Е	Coupe de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - RDC	1/100	А3	17/10/23
CAM_BSS_SYN_SYN_RDC_A3_RES_0341_A	Α	Plan de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R-1	1/100	AO	17/10/23
CAM_BSS_SYN_SYN_RDC_A3_CPE_0344_B RES	В	Coupe de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - RDC	1/100	А3	17/10/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R+1_A3_RES_0441_A	А	Plan de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R+1	1/100	AO	17/10/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R+1_A3_CPE_0444_A RES	Α	Coupe de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R+1	1/100	А3	18/04/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R+2_A3_RES_0541_A	Α	Plan de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R+2	1/100	AO	19/04/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R+2_A3_CPE_0544_A RES	А	Coupe de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R+2	1/100	А3	19/04/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R+3_A3_RES_0641_A	A	Plan de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R+3	1/100	AO	19/04/23
CAM_BSS_SYN_SYN_R+3_A3_CPE_0644_A RES	В	Coupe de synthèse des réseaux et terminaux - A3 - R+3	1/100	А3	18/04/23
CAM_DET_SYN_TN_A3_TERM	0	Minutes architectes Terminaux superstructure	1/100	А3	03/05/23





LYCEE ALBERT CAMUS - SOMMAIRE DOE CVC/PLOMBERIE

100. Notes de calcul

CVC

- CVC DOE ADC TZ TN NDC 02 0 bilan thermique
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 03 0 étude thermique
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 04 0 étude acoustique
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 07 0 bilan électrique
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 08 0 pertes de charges aérauliques
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 10 0 ndc désenfumage
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 11 0 analyse fonctionnelle
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 12 0 liste de points
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 14 0 étude acoustique impact environnemental
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 15 0 bilan global chaufferie
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 16 0 architecture de principe régulation
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 102 0 bilan aéraulique
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 107 0 pertes de charge aéraulique CTA
- CVC DOE ADC TZ TN NDC 114 0 pertes de charge aéraulique VMC

PLOMBERIE

- PLB DOE ADC TZ TN NDC 103 0 ndc EU-EV
- PLB DOE ADC TZ TN NDC 105 0 ndc EF lycée
- PLB DOE ADC TZ TN NDC 106 0 ndc EFSG
- PLB DOE ADC TZ TN NDC 114 0 ndc EF logement
- PLB DOE ADC TZ TN NDC 115 0 ndc EP

200. Fiches techniques

CVC

- CVC DOE ADC TZ TN FT 01 0 CTA
- CVC DOE ADC TZ TN FT 02 0 diffuseurs et bouches
- CVC DOE ADC TZ TN FT 04 0 tourelle désenfumage
- CVC DOE ADC TZ TN FT 05 0 hottes
- CVC DOE ADC TZ TN FT 06 0 clapets coupe-feu
- CVC DOE ADC TZ TN FT 07 0 module MR
- CVC DOE ADC TZ TN FT 08 0 registre de réglage
- CVC DOE ADC TZ TN FT 09 0 piège à sons
- CVC DOE ADC TZ TN FT 10 0 plots antivibratiles
- CVC DOE ADC TZ TN FT 11 0 gaine de ventilation
- CVC DOE ADC TZ TN FT 12 0 gaine coupe-feu
- CVC DOE ADC TZ TN FT 14 0 conduit de fumée
- CVC DOE ADC TZ TN FT 15 0 calorifuge gaine
- CVC DOE ADC TZ TN FT 16 0 flexible M0
- CVC DOE ADC TZ TN FT 17 0 extracteur vmc
- CVC DOE ADC TZ TN FT 18 0 flocage coupe-feu





- CVC DOE ADC TZ TN FT 19 0 BDV, Sonde CO2 et Sonde de présence
- CVC DOE ADC TZ TN FT 20 0 sorbonnes
- CVC DOE ADC TZ TN FT 21 0 chaudières
- CVC DOE ADC TZ TN FT 22 0 radiateurs eau chaude
- CVC DOE ADC TZ TN FT 23 0 panneaux rayonnants
- CVC DOE ADC TZ TN FT 25 0 vannerie gaz
- CVC DOE ADC TZ TN FT 26 0 compteur gaz
- CVC DOE ADC TZ TN FT 27 0 nature réseau gaz
- CVC DOE ADC TZ TN FT 29 0 vannerie hydraulique
- CVC DOE ADC TZ TN FT 30 0 nature réseaux hydrauliques
- CVC DOE ADC TZ TN FT 32 0 calorifuge tube
- CVC DOE ADC TZ TN FT 35 0 adoucisseur
- CVC DOE ADC TZ TN FT 36 0 supportage
- CVC DOE ADC TZ TN FT 37 0 désemboueur magnétique
- CVC DOE ADC TZ TN FT 38 0 monosplit local répartiteur
- CVC DOE ADC TZ TN FT 39 0 séparateur d'air, purges et dégazage

PLOMBERIE

- PB DOE ADC TZ TN FT 01 0 vannerie
- PB DOE ADC TZ TN FT 02 0 nature réseau plomberie
- PB DOE ADC TZ TN FT 03 0 calorifuge
- PB DOE ADC TZ TN FT 04 0 manchons coupe-feu
- PB DOE ADC TZ TN FT 05 0 compteur volumétrique
- PB DOE ADC TZ TN FT 06 0 station de relevage EU
- PB DOE ADC TZ TN FT 09 0 ballon ecs
- PB DOE ADC TZ TN FT 10 0 ecs solaire
- PB DOE ADC TZ TN FT 11 0 siphon de sol
- PB DOE ADC TZ TN FT 12 0 appareils sanitaires
- PB DOE ADC TZ TN FT 13 0 supportage
- PB DOE ADC TZ TN FT 121 0 lave oeil
- PB DOE ADC TZ TN FT 122 0 Paillasses

300. Synoptique

CVC

- CVC DOE ADC TZ TN SCH 01 0 Synoptique Aéraulique
- CVC DOE ADC TZ TN SCH 03 0 Schéma de désenfumage
- CVC DOE ADC TZ TN SCH 04 0 Synoptique chaufferie
- CVC DOE ADC TZ TN SCH 05 0 schéma électrique CTA ENS1
- CVC DOE ADC TZ TN SCH 06 0 schéma électrique CTA ENS2
- CVC DOE ADC TZ TN SCH 07 0 schéma électrique CTA ENS3
- CVC DOE ADC TZ TN SCH 08 0 schéma électrique CTA ENS4





PLOMBERIE

- PB DOE ADC TZ TN SCH 01 0 Synoptique EU-EV
- PB DOE ADC TZ TN SCH 02 0 Schéma EF ECS
- PB DOE ADC TZ TN SCH 03 0 Schéma EP

400. Plans

CVC

- CVC DOE ADC ZA SS1 PLA 01 0 PLAN SOUS SOL CVC BAT A
- CVC DOE ADC ZA RDC PLA 02 0 PLAN RDC CVC BAT A
- CVC DOE ADC ZA N1 PLA 03 0 PLAN R+1 CVC BAT A
- CVC DOE ADC ZA N2 PLA 04 0 PLAN R+2 CVC BAT A
- CVC DOE ADC ZA N3 PLA 05 0 PLAN R+3 CVC BAT A
- CVC DOE ADC ZA TT PLA 06 0 PLAN TOITURE CVC BAT A
- CVC DOE ADC ZF RDC PLA 07 0 PLAN RDC CVC BAT F
- CVC DOE ADC ZF N1 PLA 08 0 PLAN R+1 CVC BAT F
- CVC DOE ADC ZF N2 PLA 09 0 PLAN R+2 CVC BAT F
- CVC DOE ADC ZF N3 PLA 10 0 PLAN R+3 CVC BAT F
- CVC DOE ADC ZF TT PLA 11 0 PLAN TOITURE CVC BAT F
- CVC DOE ADC ZG SS1 PLA 12 0 PLAN SOUS SOL CVC BAT G
- CVC DOE ADC ZG RDC PLA 13 0 -PLAN RDC CVC BAT G
- CVC DOE ADC ZG TT PLA 14 0 -PLAN TOITURE CVC BAT G
- CVC DOE ADC ZK RDC PLA 15 0 -PLAN RDC CVC BAT K

PLOMBERIE

- PLB DOE ADC ZA ATT PLA 01 0 Plans attente au sol bâtiment A
- PLB DOE ADC ZFK ATT PLA 02 0 Plans attente au sol bâtiment F et K
- PLB DOE ADC ZG ATT PLA 03 0 Plans attente au sol bâtiment G
- PLB DOE ADC ZA SS1 PLA 04 0 PLAN SOUS SOL PLB BAT A
- PLB DOE ADC ZA RDC PLA 05 0 PLAN RDC PLB BAT A
- PLB DOE ADC ZA N1 PLA 06 0 PLAN R+1 PLB BAT A
- PLB DOE ADC ZA N2 PLA 07 0 PLAN R+2 PLB BAT A
- PLB DOE ADC ZA N3 PLA 08 0 PLAN R+3 PLB BAT A
- PLB DOE ADC ZA TT PLA 09 0 PLAN TOITURE PLB BAT A
- PLB DOE ADC ZF RDC PLA 10 0 PLAN RDC PLB BAT F
- PLB DOE ADC ZF N1 PLA 11 0 PLAN R+1 PLB BAT F
- PLB DOE ADC ZF N2 PLA 12 0 PLAN R+2 PLB BAT F
- PLB DOE ADC ZF N3 PLA 13 0 PLAN R+3 PLB BAT F
- PLB DOE ADC ZF TT PLA 14 0 PLAN TOITURE PLB BAT F
- PLB DOE ADC ZG SS1 PLA 15 0 PLAN SOUS SOL PLB BAT G
- PLB DOE ADC ZG RDC PLA 16 0 PLAN RDC PLB BAT G
- PLB DOE ADC ZG TT PLA 17 0 PLAN TOITURE PLB BAT G
- PLB DOE ADC ZK RDC PLA 18 0 PLAN RDC PLB BAT K
- PLB/CVC DOE ADC ZK N1 PLA 19 0 PLAN R+1 PLB BAT K
- PLB/CVC DOE ADC ZK N2 PLA 20 0 PLAN R+2 PLB BAT K





- PLB/CVC DOE ADC ZK N3 PLA 21 0 PLAN R+3 PLB BAT K
- PLB/CVC DOE ADC ZK N4 PLA 22 0 PLAN R+4 PLB BAT K
- PLB/CVC DOE ADC ZK TT PLA 23 0 PLAN TOITURE PLB BAT K
- PLB/CVC DOE ADC ZK TN DET 24 0 CARNET DETAILS DE GAINES

MAQUETTAGE

- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 01 MAQUETTAGE LT CTA ENS 01
- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 02 MAQUETTAGE LT CTA ENS 02
- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 03 MAQUETTAGE LT CTA ENS 03
- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 04 MAQUETTAGE LT CTA ENS 04
- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 05 MAQUETTAGE LT CTA BAT G
- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 06 MAQUETTAGE LT CTA BAT F
- CVC DOE ADC TZ TN MAQ 07 MAQUETTAGE CHAUFFERIE
- 500. Essais et autocontrôles
- 600. PV de conformité